

Commission pour la libération de la croissance française, *Quelle croissance pour la France de 2010 à 2020 ?*, juin 2010, 269 p.

Deux ans après son premier rapport (janvier 2008), la Commission pour la libération de la croissance française (ou « commission Attali ») a remis au président de la République, le 8 juin dernier, un premier bilan détaillé de la mise en œuvre de ses 316 premières propositions, ainsi que de nouvelles réflexions. Selon les auteurs, la crise économique actuelle confirme le diagnostic antérieur de la Commission sur les conditions d'un retour de la croissance française et rend d'autant plus urgente l'adoption des mesures préconisées. Le rapport est particulièrement alarmiste¹ (les changements sont « nécessaires et urgents »).

Le rapport identifie d'abord les faiblesses françaises : comme dans de nombreux pays européens, on constate « une croissance faible », « une productivité et une compétitivité insuffisantes, une société vieillissante² ». « Le déficit de gains de productivité trouve notamment sa source dans la faiblesse relative des dépenses de R&D rapportées au PIB »³. D'autres handicaps structurels sont spécifiquement français : « **un niveau d'éducation qui régresse**, des performances médiocres en matière d'emploi⁴, un manque de confiance des Français dans leur communauté de destin ». En effet, la France (comme les autres pays européens à l'exception des pays nordiques) « **investit moins dans l'éducation supérieure que les Etats-Unis**, ceci tenant notamment à l'insuffisance des financements privés »⁵. La proportion des actifs qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur y est également inférieure : 24 % en Europe, 39 % aux Etats-Unis⁶. La Commission cite les études PISA de l'OCDE et les statistiques de la DEPP : « en France, près de la moitié des élèves en fin de CM2 n'ont pas acquis les capacités en lecture et calcul [...]. La France enregistre en mathématiques la plus forte baisse de score des pays de l'OCDE entre 2003 et 2006 ». « **Le recul de la maîtrise des mathématiques en fin de primaire risque en particulier d'aggraver à terme le déficit d'ingénieurs constaté depuis plusieurs années** ». Outre la faible performance du système éducatif, la France est le pays développé où la part des résultats expliquée par l'origine socio-économique de l'élève est la plus forte (21 % contre 14,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE)⁷. Ces problèmes représentent des handicaps lourds pour l'insertion professionnelle et sociale. D'après une étude de l'OCDE, « si la France avait les mêmes résultats éducatifs que la Finlande d'ici 2030, elle bénéficierait d'un surcroît de croissance de 0,7 point par an à l'horizon 2090 ».

¹ « Le coût du refus de ces changements serait insupportable [...]. En l'absence de transformations, le pays serait progressivement confronté à une impasse ».

² Pour la première fois dans notre histoire, quatre générations de Français vont coexister. L'âge moyen d'un habitant de l'UE était de 32 ans en 1960, il pourrait atteindre 50 ans en 2050.

³ Le nombre de brevets déposés en France reste faible ; « les conditions de l'entrepreneuriat ne sont pas suffisamment favorables » ; « la recherche publique reste trop peu ouverte aux demandes de l'économie, [...] et trop peu adaptable (allocation interne des ressources figées) » ; « L'accès au soutien public reste encore trop largement contrôlé par les grands groupes » ; « le coût des brevets en France, comme en Europe, reste un obstacle au développement des entreprises » (voir, sur ce thème, la synthèse du Rapport Morand).

⁴ « Au total, la France de mai 2010 a le pire des deux mondes : un marché du travail rigide et un sentiment d'insécurité élevé ».

⁵ Ainsi, la dépense par étudiant en France s'élève à environ 10 000 \$ par an (comme la moyenne européenne), contre 22 476 \$ en 2008 aux Etats-Unis.

⁶ De nombreuses économies émergentes ont engagé des efforts massifs pour développer une économie de la connaissance : en Corée, plus de la moitié des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur ; l'Inde « produit », proportionnellement à sa population, trois fois plus d'ingénieurs que la France ; Singapour ou la Chine investissent massivement pour disposer d'universités d'excellence au niveau mondial.

⁷ Seuls 5,7 % des élèves de CPGE ont des parents ouvriers, alors qu'ils sont 49,3 % à avoir des parents cadres et de professions intellectuelles supérieures (sachant qu'il y a environ deux fois plus d'ouvriers que de cadres-professions intellectuelles supérieures dans la population masculine de plus de 15 ans).

En 2020, les **personnes dépendantes** (un million aujourd'hui) auront vu leur part s'accroître d'un quart. Cette évolution est lourde de conséquences pour les finances publiques et pour le modèle social français. Le vieillissement de la population induira également une hausse des dépenses de santé et de retraite. C'est l'ensemble **des politiques de l'emploi, du transport et du logement**⁸ qu'il faut adapter à cette nouvelle donne.

La Commission préconise « **un redressement énergétique des finances publiques** », sinon la dette de la France dépasserait largement 100 % du PIB en 2020⁹. Un tel niveau d'endettement pèserait « très négativement sur la croissance potentielle et la confiance ». La réduction de la dette passe par la réduction de la dépense publique, car une hausse des prélèvements obligatoires pénaliserait l'emploi et la croissance.

La Commission estime que près de 60 % des réformes qu'elle a proposées ont été suivies d'effet¹⁰. Elle se félicite que « **d'importantes transformations, recommandées dans le premier rapport, aient été engagées en faveur de l'innovation, de la concurrence et des PME** ». Parmi elles :

- L'autonomie des universités (il reste encore à améliorer l'évaluation de l'activité des universités et de leurs personnels, leur ouverture internationale et sociale).
- La création d'une dizaine de pôles universitaires d'envergure internationale dotés de moyens substantiellement renforcés, dans le cadre de l'emprunt national (« Il conviendra cependant de rester vigilant sur le risque de substitution des montants de l'emprunt national et des budgets traditionnellement alloués »).
- La stimulation de la recherche privée par le crédit impôt recherche, « devenu l'un des dispositifs de R&D les plus favorables au monde »¹¹.
- Le soutien aux secteurs d'avenir : écotechnologies, numérique, services mobiles, biotechnologies, énergies d'avenir, les nouvelles technologies vertes¹².
- Le renforcement des infrastructures critiques (exemple du port du Havre dans le Grand Paris) ; le soutien à la place financière de Paris ; le développement du tourisme¹³.
- Une amélioration de la concurrence sur les marchés des biens et des services.
- Le développement des PME et TPE, avec notamment la création du régime de l'auto-entrepreneur (qui a rapidement connu un très grand succès¹⁴).

Dans le domaine de **l'emploi**, les propositions sont en cours de mise en œuvre : modification des règles de la représentativité syndicale, nouveau mode de rupture à l'amiable du contrat de travail (la rupture conventionnelle), la lutte contre les trappes à inactivité avec la mise en place du revenu de solidarité active (RSA en juin 2009), le « soutien à l'emploi des seniors » (avec un assouplissement des conditions du cumul emploi retraite et une taxation forte des

⁸ La qualité des logements actuels est particulièrement inadaptée au grand âge, comme les transports collectifs.

⁹ « Le déficit public est passé de 3,3 % en 2008 à 7,5 % en 2009, du jamais vu depuis le début des années 1990. La dette publique a progressé de plus de 10 points, passant à 78,1% du PIB en 2009 ».

¹⁰ Ou ont fait l'objet d'au moins une mesure législative. Plus précisément, « 23 % des réformes ont fait l'objet de décisions de mise en œuvre dans l'esprit du rapport, 37 % ont été partiellement mises en œuvre ».

¹¹ « Même s'il faudra évaluer l'effet réellement incitatif du déplaçonnement du CIR pour les grands groupes. En 2009, 13 000 entreprises y ont eu recours, soit un tiers de plus qu'en 2008. La part de la R&D dans le PIB a augmenté pour la première fois depuis 6 ans pour atteindre 2,08 % ».

¹² « La dégradation de l'environnement est une dette sur l'avenir ». « Six filières sont prometteuses : les véhicules décarbonés, les énergies marines, les biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} générations, l'éolien off-shore, l'efficacité énergétique du bâtiment, le captage et stockage de CO₂ ».

¹³ Avec l'assouplissement des possibilités d'ouverture des commerces y compris le dimanche.

¹⁴ Près de la moitié des 580 200 créations d'entreprises en 2009.

dispositifs de préretraite). Beaucoup reste à faire pour atteindre une « flexisécurité à la française », qui implique une transformation en profondeur du système de formation professionnelle¹⁵.

D'autres mesures fondamentales n'ont pas encore été adoptées par le gouvernement :

- **L'éducation de la petite enfance et l'éducation primaire** n'ont pas été suffisamment réformées alors qu'elles constituent des étapes essentielles dans la préparation de la réussite scolaire¹⁶.
- **Les mesures pour accroître la mobilité sociale et géographique**¹⁷ : le développement de l'offre de logements, la simplification de la délivrance d'autorisation de travail pour les travailleurs étrangers.
- Les mesures relevant de la mobilisation générale pour **l'emploi des jeunes et de la diversité au travail** (qui devait passer par une obligation de transparence imposée aux entreprises et collectivités publiques).
- Dans l'enseignement supérieur, le développement du nombre de **boursiers** ne s'est pas accompagné par une progression du montant des bourses pour ceux qui en ont le plus besoin.
- En matière **d'ouverture internationale**, la Commission regrette que, pour l'enseignement supérieur, les propositions visant à multiplier le nombre de bénéficiaires du programme Erasmus, à développer la coopération avec les pays de l'Union pour la Méditerranée et « **l'accueil d'étudiants étrangers en scolarité payante avec corrélativement un système de bourses plus généreux** » n'aient pas fait l'objet de mesures spécifiques. Mais des efforts ont été réalisés pour attirer davantage d'étudiants étrangers à haut potentiel.
- **Le développement du secteur de la santé** (« secteur essentiel de croissance »)¹⁸ : n'ont pas été pris en compte le développement de l'hospitalisation à domicile, la rationalisation des actes médicaux, sources d'importantes économies, ni l'objectif de doubler le financement global de la prévention¹⁹.
- **L'évaluation systématique de la performance des missions et des dépenses des administrations publiques** reste insuffisante. Elle doit porter également sur les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale, les organismes parapublics, les établissements publics d'enseignement supérieur. La limitation du nombre de ministres par loi organique ou la disparition progressive des départements n'ont pas été appliquées.

La prise de conscience des enjeux environnementaux, illustrée par le Grenelle de l'environnement²⁰, comme le consensus en faveur d'une meilleure maîtrise du système

¹⁵ Le développement de la formation professionnelle continue et de la VAE ne se traduisent pas encore par une amélioration sensible de l'employabilité. Les idées de cours du soir en université, d'une université des métiers, celle du développement des stages en entreprise au collège ou la généralisation de l'année de stage validée pendant le master n'ont pas été retenues.

¹⁶ L'idée d'un accompagnement individualisé des élèves, notamment dans les quartiers défavorisés, a été peu suivie d'effet.

¹⁷ « L'ascenseur social est en panne : d'après l'INSEE, les enfants d'ouvriers ne sont pas plus nombreux à quitter la classe ouvrière que dans la France des années 1970 ».

¹⁸ Il représente 11 % du PIB, emploie 2 millions de personnes et est six fois plus dynamique en termes de création d'emplois que le reste de l'économie.

¹⁹ Ni le développement de l'offre d'accueil de clients étrangers qui permettrait de dégager un chiffre d'affaires en forte augmentation.

²⁰ La Commission relève le développement d'éléments d'une fiscalité environnementale, mais regrette le report de l'éco-contribution pour les poids lourds (à 2012) et celle de la contribution carbone.

bancaire, « témoignent cependant de l'arrivée à maturité de thèmes fondateurs d'un nouveau modèle économique et social ».

La Commission se donne comme « **ambition réaliste pour 2020 : une croissance du PIB de 2,5 à 3 %, des finances publiques maîtrisées et une société plus solidaire** ». « A condition de réformer le marché du travail et de stimuler l'innovation, l'objectif est à portée de main ». Il est possible et souhaitable de **ramener la dette publique à 60 % du PIB dès 2020**.

La France doit bâtir une société plus solidaire, notamment vis-à-vis des jeunes générations en **promouvant l'embauche des personnes entrant dans la vie active, en jugulant le décrochage scolaire et en accroissant la part des diplômés dans l'enseignement supérieur**. La croissance devra surtout « reposer sur un effort accru d'investissement et d'innovation, ainsi que sur une baisse du chômage structurel ». Cela suppose de **porter la part de la R&D à 3 % du PIB** (dont environ 1 % pour la recherche publique et 2 % pour la recherche privée) et **le taux de diplômés de l'enseignement supérieur de 41,3 % à 55 %**. La formation professionnelle devra être orientée vers les publics qui en ont le plus besoin ».

Les cibles à atteindre pour 2020 :

Objectifs		Indicateurs actuels ¹	Scénario tendanciel 2020 ²	Scénario cible 2020
Croissance durable	Croissance potentielle	2 %	1,3 %	2,5% à 3%
	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	10,3 %		23 %
	Réduction des émissions de gaz à effets de serre par rapport au niveau de 2005 hors ETS (pour la cible 2020 : -20% dans ETS)			-14%
	Espérance de vie	80,9 ans	82 ans	83 ans ³
Economie de l'économie et du savoir	Taux de décrochage scolaire	11,8%	> 11,8%	9,5 %
	Taux d'investissement dans la R&D (% PIB) dont dépenses publiques	2,15 % 0.8%	-	3% 1 %
	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur	41,3 %	-	55 %
Emploi et la compétitivité	Taux de chômage	9,6 %	9,0 %	4,5%
	Taux d'emploi de 20-64 ans	69 %	-	75 %
	Taux d'emploi des plus de 55 ans	38,4 %	-	50%
	Nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (60% du revenu médian)	13 %	-	10%
	Classement français dans les évaluations sur la compétitivité et l'attractivité	WEF : 16 ^{ième} IMD : 28 ^{ième}		Être dans les 10 premiers
Equilibre des finances publiques	Dette publique (% PIB)	83,3 %	Plus de 100 %	Moins de 70% et vers 60 %
	Solde public (% PIB)	- 8,2 %	- 8 %	A l'équilibre

¹ 2009 sauf pour le taux de pauvreté (2007), le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et le taux de décrochage scolaire (2008) et les indicateurs de finances publiques (2010) ; Sources : pour la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie : Eurostat ; pour le taux de chômage et les indicateurs d'emploi : INSEE ; pour le classement français dans les évaluations sur la compétitivité et l'attractivité : *World Economic Forum* et *International Institut for Management Development* ; pour les indicateurs de finances publiques : programme de stabilité 2010-2013 (février 2010)

² Sources : pour le taux de croissance potentielle et les gains de productivité : Commission européenne, 2009 ; pour le taux de chômage, projection OCDE pour 2017 ; pour le solde public : déficit public structurel (ajusté du cycle) prévu par la Commission européenne pour 2011 (avril 2010).

³ Le passage de 82 à 83 ans est lié à la plus grande efficacité de la recherche médicale et de notre système de soins, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement. 83 ans correspond à la fourchette haute des projections de l'INSEE, 82 ans correspondant à la fourchette basse.

Pour atteindre ces objectifs, la France dispose **de nombreux atouts** :

- La vitalité de sa démographie²¹.
- Elle reste un pays attractif (elle est la troisième destination en matière d'investissements directs étrangers²²).
- Le dynamisme de ses grands groupes internationaux (transports, agro-alimentaire, aéronautique, énergie, armement, assurances, BTP, cosmétiques, gestion de l'eau et des déchets, grande distribution, luxe, ...) ²³.
- La qualité de ses infrastructures de transport, de communication²⁴ et d'énergie.
- **Le « savoir-faire des ingénieurs et des chercheurs français »** est reconnu au niveau international, comme en témoignent les récompenses remises à certains d'entre eux ces dernières années ».
- Malgré les déficiences du système éducatif, déjà évoquées, le niveau général d'éducation de la population active reste globalement satisfaisant (38 % dispose d'une formation du niveau de l'enseignement supérieur, comme en Suède, contre 25 % en Allemagne, 29 % au Royaume-Uni et 11 % en Italie).
- La France est la première destination touristique mondiale (74,2 millions de touristes étrangers en 2009).
- La France dispose d'un potentiel considérable pour faire de la santé et de la défense des secteurs d'excellence industrielle et non pas simplement des sources de coût. Ces deux secteurs sont des gisements d'innovation et d'emplois, à haute valeur ajoutée, souvent non délocalisables.

A partir de ce pré-rapport et de cette analyse prospective sur la France de 2020, la Commission entend lancer un grand débat avec le Parlement, les partenaires sociaux, les acteurs économiques et les experts, autour de cinq enjeux majeurs :

- 1) Faire converger les économies des Etats de la zone euro et de l'UE pour promouvoir la croissance. Cela passe par une intégration plus grande des politiques économiques des Etats membres et des politiques communautaires, notamment dans le champ social et fiscal. Renforcer le contrôle budgétaire des Etats par les institutions communautaires.
- 2) Rétablir l'équilibre des finances publiques.
- 3) Stimuler l'innovation et l'économie du savoir.
- 4) Favoriser l'emploi et la compétitivité.
- 5) Retrouver un équilibre durable entre les générations.

La Commission postule que l'on peut « réduire les déficits sans nuire à la croissance » : par une meilleure coordination fiscale au niveau européen, par la création d'une Agence européenne du Trésor, capable d'émettre les bons européens pour financer les dépenses d'investissement dont l'UE a besoin, par l'augmentation de la productivité de l'Etat et des administrations publiques.

Afin d'amplifier l'effort engagé dans l'enseignement supérieur, la Commission propose cinq axes de réflexion, liés au débat 4 (l'effort d'innovation étant dépendant de la qualification de la population active), définis ainsi :

²¹ C'est le seul pays européen, avec l'Irlande, qui se situe près du seuil de renouvellement des générations.

²² Derrière les Etats-Unis et la Chine.

²³ En 2009, les deux tiers des bénéficiaires des entreprises du CAC 40 ont été réalisés dans les pays émergents.

²⁴ Avec l'un des taux d'accès et de connexion au haut débit ADSL les plus élevés d'Europe.

- ⇒ Débat 1 : Poursuivre l'effort d'autonomie et de responsabilisation des universités et renforcer leur gouvernance pour tenir compte de ce nouveau contexte (en mettant en place par exemple des « *board of trustees* » chargé de nommer, d'épauler et de superviser la politique des présidents d'université).
- ⇒ Débat 2 : Elargir les possibilités de financement de l'enseignement supérieur pour combler l'écart d'investissement avec les systèmes anglo-saxons.
- ⇒ Débat 3 : Rapprocher les universités et les grandes écoles (campus communs, passerelles entre les deux cursus).
- ⇒ Débat 4 : Accélérer l'ouverture internationale des universités par un rapprochement entre pôles d'excellence européens, ainsi que la mobilité des étudiants et professeurs français.
- ⇒ Débat 5 : Favoriser l'accueil des talents, pour attirer les personnes de même niveau de formation que les autres pays de l'OCDE.

Ce « grand débat » donnera lieu à un rapport définitif, en juillet, sur « la stratégie de transformation de la société française pour les dix prochaines années »²⁵.

Note de lecture par Nadia Hilal

ANNEXES (cf pages suivantes) :
Bilan de la mise en œuvre du premier rapport de la Commission
pour la libération de la croissance française
(nous ne retenons que celles relatives à l'enseignement supérieur)

²⁵ « Un socle commun de réformes que tout gouvernement, quelle que soit son orientation politique, devrait mettre en œuvre ».

N°	Thème	Intitulé de la décision	Etat de la mise en oeuvre	Commentaires de la commission sur la mise en oeuvre	Autres commentaires de la Commission (impact réel / potentiel de la mesure, considérations éclairant la mise en oeuvre, considérations d'ordre méthodologique, points de vigilance...)
11	Savoirs	Donner progressivement aux étudiants de licence à l'université un encadrement équivalent à celui des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles.	Décision en cours de mise en oeuvre, de manière partielle au vu du rapport	* Le plan « Réussir en licence », qui tend à renforcer l'accompagnement des étudiants prévoit un budget de 730 M d'euros sur la période 2008-2012 (32,4M€ versés en 2008, 103 M€ en 2009) * Il prévoit de développer l'orientation et l'accompagnement des étudiants dans leurs projets d'études et d'insertion et se traduit par 5 heures hebdomadaires d'encadrement supplémentaire. Si l'encadrement a été renforcé, il faut souligner les disparités d'investissement du système éducatif entre un élève de classe préparatoire aux grandes écoles et un élève d'université.	
21	Savoirs	Augmenter les moyens financiers alloués à l'enseignement supérieur, afin d'accompagner les décisions précédentes.	Décision en cours de mise en oeuvre, dans un esprit conforme au rapport	Les moyens budgétaires dévolus à l'enseignement supérieur ont augmenté de 1,2 Md€ (0,06 % du PIB) par an en moyenne sur la période 2008-2010. * L'opération campus a permis de dégager 5 Mds€ pour le financement des campus lauréats. * Les investissements d'avenir financés par l'emprunt national permettront d'accorder 8 Mds€ supplémentaires à l'enseignement supérieur, pour les universités d'excellence. * Au titre du volet « Enseignement supérieur et recherche » du plan de relance, 691 millions d'euros en autorisations d'engagement ont été octroyés. Grâce à ses fonds supplémentaires, l'investissement dans l'enseignement supérieur rapporté aux nombres d'étudiant a augmenté, atteignant environ 10 000 euros par étudiant. Cela reste cependant inférieur aux 14 000 euros dépensés par élève de classe préparatoire et bien en-deçà de ce ratio dans pays leaders, comme en Suède, ou aux Etats-Unis, dont le coût par étudiant s'établit à environ 20 000 euros par étudiant. .	Point à vérifier : risque de substitution des montants de l'Emprunt national et des budgets Etat traditionnellement alloués.

N°	Thème	Intitulé de la décision	Etat de la mise en œuvre	Commentaires de la commission sur la mise en œuvre	Autres commentaires de la Commission (impact réel / potentiel de la mesure, considérations éclairant la mise en oeuvre, considérations d'ordre méthodologique, points de vigilance...)
26	Savoirs	Développer les cursus en langues étrangères.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Le plan «Réussir en licence» prévoit notamment de rendre obligatoires des cours d'anglais pendant les 3 années du cycle de licence. Mais aucune réalisation concrète n'est à noter pour l'instant.	La mise en oeuvre de formations assurées intégralement en langues étrangères se heurte aux dispositions de l'article L121-3 du code de l'éducation, selon lesquelles « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères, ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers ».
27	Savoirs	Améliorer l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers, et revoir la politique de visas les concernant.	Décision en cours de mise en oeuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>La France reste l'une des destinations privilégiées des étudiants internationaux. Campus France a pour mission de faire connaître les universités françaises et d'accompagner les étudiants étrangers. Des centres pour les études en France (CEF) au sein des Espaces CampusFrance des ambassades dans certains pays soumis à visas sont progressivement mis en place. Ils offrent la possibilité aux étudiants étrangers, grâce à un site internet, d'enregistrer leur dossier en ligne et d'en suivre en temps réel le traitement. La prochaine création d'un nouvel opérateur de la mobilité (fusion de CampusFrance, Egide et FCI) devrait contribuer à améliorer encore la politique d'accueil des étrangers dans les universités françaises.</p> <p>* Le Gouvernement a adopté un décret, en date du 27 avril 2009, qui facilite la venue des étudiants étrangers : un visa long séjour faisant office de titre de séjour est créé, valable de 3 mois à 1 an et dispense ses titulaires d'une demande de carte de séjour, conformément à l'article 3113 du CESEDA. Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement supérieur a encouragé les CROUS et les présidents d'Université à mieux accueillir ce public. La politique d'accueil des étudiants étrangers relève cependant aussi d'actions structurelles plus larges relatives à l'accueil des étudiants dans les universités (conditions de vie, de logement).</p>	Des dispositions pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers avaient déjà été prises dans le cadre de la loi du 24 juillet 2006 (autorisation de travail à la suite de la formation, allègement des procédures de titres de séjour, autorisation de travail à 60% du temps plein...).

N°	Thème	Intitulé de la décision	Etat de la mise en œuvre	Commentaires de la commission sur la mise en œuvre	Autres commentaires de la Commission (impact réel / potentiel de la mesure, considérations éclairant la mise en oeuvre, considérations d'ordre méthodologique, points de vigilance...)
28	Savoirs	Ouvrir davantage l'enseignement supérieur sur le monde.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur appelle un renforcement notamment de la mobilité des étudiants français à l'étranger, mais aussi des professeurs à l'étranger.</p> <p>* La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie et la responsabilité des universités permet aux établissements de développer une véritable politique internationale, basée sur des partenariats solides. De plus une nouvelle bourse, au-delà d'Erasmus, favorise la mobilité des étudiants. La France à la rentrée 2008 a développé un nouveau dispositif incitatif à la mobilité internationale sous la forme d'une aide financière d'un montant de 400€/ mois attribuée aux étudiants boursiers sur critères sociaux qui effectuent dans le cadre d'un échange universitaire, un séjour d'études ou un stage à l'étranger dont la durée minimale est de 2 mois et la durée maximale 9 mois.</p> <p>* En ce qui concerne la mobilité étudiante, la France dans le cadre de négociations au niveau européen (processus de Bologne), s'est fixé un objectif de mobilité étudiante à hauteur : "20% des diplômés devront avoir effectué une partie de leurs études à l'étranger d'ici à 2020." Mais au-delà de ces objectifs, aucune action concrète n'a été relevée depuis la remise du rapport.</p>	
152	Mobilité sociale	Favoriser le recrutement de bacheliers issus de ZEP dans les classes préparatoires aux grandes écoles	Décision en cours de mise en oeuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Le Conseil Interministériel de la Ville (CIV) du 20 juin 2008 a acté que 5% au moins des meilleurs élèves des lycées scolarisant des jeunes issus des quartiers de l'éducation prioritaire se verraient proposer une inscription en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Le CIV du 20 janvier 2009 a acté que 8,9% d'élèves boursiers et 11,8% d'élèves issus de classes sociales défavorisées sont admis en classes préparatoires. En outre, un objectif de 30% d'étudiants boursiers dans les C.P.G.E. et dans les grandes écoles a été fixé. L'objectif de 30% dans les CPGE a été atteint en 2009.</p>	

N°	Thème	Intitulé de la décision	Etat de la mise en oeuvre	Commentaires de la commission sur la mise en oeuvre	Autres commentaires de la Commission (impact réel / potentiel de la mesure, considérations éclairant la mise en oeuvre, considérations d'ordre méthodologique, points de vigilance...)
154	Mobilité sociale	Favoriser l'accès des jeunes issus de la diversité aux grandes écoles	Décision en cours de mise en oeuvre, de manière partielle au vu du rapport	Les dispositifs déployés en matière d'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles pour les élèves de lycées de l'éducation prioritaire (Cf. décision 152) concourent à la mise en oeuvre de cette mesure 154, la proportion de jeunes d'origine étrangère étant nettement supérieure dans les ZEP à ce qu'elle est dans les autres quartiers. Le principe de fixer un taux de 10% de jeunes issus de la diversité pour chaque promotion entrante dans les grandes écoles n'a cependant pas été retenu à ce jour.	
157	Mobilité sociale	Faire réaliser chaque année par les entreprises, les administrations, les syndicats, les partis politiques et les établissements d'enseignement supérieur, parallèlement à la présentation des comptes, un bilan de la diversité, par sexe et par origine, des recrutements et des salariés	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Il n'existe pas, en l'état actuel, d'obligations de publication de bilans de la diversité (à l'exception des obligations en matière d'emploi des personnes handicapées, qui valent pour le secteur public comme pour le secteur privé). Certaines entreprises ont cependant rendu publics des éléments sur leur politique de lutte contre les discriminations et, en particulier, sur l'intégration des minorités dans leurs rangs (femmes, seniors, personnes handicapées, personnes issues de l'immigration).	
218	Mobilité internationale	Proposer à nos partenaires européens de multiplier par 10 le nombre de bénéficiaires du programme Erasmus et en étendre le champ d'application à toutes les formations relevant de l'université des métiers.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Décision non mise en oeuvre. La Présidence française de l'UE au second semestre 2008 a été l'occasion de proposer des actions en faveur de la mobilité des étudiants en Europe, mais l'extension d'Erasmus n'en faisait pas partie.	Les administrations estiment que d'autres modalités d'encouragement à la mobilité des jeunes doivent être expertisées.
219	Mobilité internationale	Étendre les bourses de l'enseignement supérieur ainsi que l'offre de formations qualifiantes aux pays de la future Union méditerranéenne.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Décision non mise en oeuvre. Il existe de façon générale des bourses pour étudiants étrangers hors UE dont peuvent bénéficier les pays de l'UPM (cf. circulaire n°2009-1018 du 2 juillet 2009) et l'enseignement et la recherche font partie des six thématiques retenues dans le cadre de l'Union pour la méditerranée. Aucune initiative spécifique n'a néanmoins été prise suite au rapport en matière de bourses ou d'offres de formation qualifiantes.	

N°	Thème	Intitulé de la décision	Etat de la mise en œuvre	Commentaires de la commission sur la mise en œuvre	Autres commentaires de la Commission (impact réel / potentiel de la mesure, considérations éclairant la mise en oeuvre, considérations d'ordre méthodologique, points de vigilance...)
221	Mobilité internationale	Accueillir davantage d'étudiants étrangers en scolarité payante.	Décision en cours de mise en oeuvre, de manière partielle au vu du rapport	Des efforts ont été réalisés pour attirer davantage d'étudiants étrangers à haut potentiel - bourses d'excellence, CampusFrance - instauration d'un visa de long séjour valant titre de séjour applicable aux étudiants – (voir décision n°27). Le nombre global d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en 2008/2009 est en augmentation de 2,2% par rapport à l'année précédente pour atteindre 266 448 (contre 260 522 en 2007/2008), après deux années consécutives de diminution des effectifs. Mais l'accent n'est pas mis sur le caractère payant de la scolarité : les droits d'inscription dans les établissements d'enseignement public supérieur sont identiques pour les étudiants français et étrangers, qu'ils soient ou non ressortissants de l'Union européenne. Ils sont fixés par arrêté.	
247	Etat stratège et efficient	Réformer les grands corps de l'État.	Décision en cours de mise en oeuvre, de manière partielle au vu du rapport	Plusieurs « grands corps » techniques ont fait l'objet de fusions symboliquement fortes : Mines- Telecom ; Ponts – GREF... D'autres ont adapté leurs voies de recrutement pour s'ouvrir à la diversité en augmentant le nombre d'agents en mobilité et en élargissant les possibilités d'intégration (exemple de l'Inspection générale des finances). La loi relative à la mobilité des fonctionnaires (août 2009) ouvre davantage l'accès aux grands corps administratifs.	